

Bonjour,

Dans un souci de partage et d'équité des ressources, à compter du début de l'année scolaire 2012-2013, nous devons établir un quota pour les espaces réseau pour l'ensemble du personnel enseignant de la commission scolaire.

Chaque enseignant aura droit à un espace réseau de 15 Go pour l'ensemble de ses projets.

Dans l'éventualité, où un espace supplémentaire serait requis, nous vous suggérons de vous procurer, à faible coût, des clefs USB auprès du service de l'informatique.

Pour ce qui est des projets multimédias effectués avec les élèves, nous maintenons toujours notre offre d'« *espaces à la carte* ». Ces espaces n'étant pas comptabilisés au niveau des quotas personnels, ils permettent aux enseignants de réaliser des projets de classe sans avoir d'incidence sur leur espace personnel. Pour tous renseignements ayant trait à cette offre de service, nous vous suggérons de vous adresser à votre opérateur informatique.

Nous vous invitons à communiquer cette information à votre personnel enseignant.

Merci pour votre collaboration et bonne journée!

**Carole Dallaire**

Directrice adjointe

Service des ressources informatiques